

Alain-Claude RITTER

Huissier de Justice

Karine GRASSER

Huissier de Justice salariée

Païement sécurisé CB :

<http://alain-claude.ritter.cbhuissiers.fr>



2 Rue de Péronne

BP 85

68502 GUEBWILLER CEDEX

Téléphone : **03.89.76.84.23**

Télécopie : 03.89.76.45.54

Mail : alain-claude.ritter@atelca.fr

REGLEMENT DU JEU

« EN CE DEBUT D'ANNEE, SOUHAITEZ LE MEILLEUR A VOS PROCHEs »

Article 1 – Objet

La société Les Grandes Sources de Wattwiller, SAS au capital de 684 800€, est immatriculée au RCS de Mulhouse sous le n° 383 616 307, dont le représentant légal est Franck LECOMTE. Le siège social de la société est situé au 2 rue de Guebwiller 68700 Wattwiller. La société Les Grandes Sources de Wattwiller organise un jeu concours totalement gratuit et sans obligation d'achat « En ce début d'année, souhaitez le meilleur à vos proches ».

Article 2 – Calendrier

Le jeu concours se déroule du 11 janvier 2014 à 00 H 01 au 11 février 2014 à 23 H 59

Article 3 – Conditions de participation et règles du jeu

Conditions de participation :

La participation au jeu-concours « En ce début d'année, souhaitez le meilleur à vos proches » est soumise à 5 conditions :

- Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure
- Résider en France (dont Corse et Dom-Tom)
- Disposer d'un compte Facebook personnel
- S'inscrire à la page Facebook des Grandes Sources de Wattwiller
- Ne faire partie ni du personnel des Grandes Sources de Wattwiller, ni de la Société Anonyme des Eaux Minérales de Ribeauvillé, ni d'un prestataire réalisateur du jeu « En ce début d'année, souhaitez le meilleur à vos proches »

Un participant qui contrevient à ces conditions ou qui adopte un comportement frauduleux est éliminé (cela inclus notamment le cumul de plusieurs participations à l'aide de plusieurs comptes Facebook).

Alain-Claude RITTER

Huissier de Justice

Karine GRASSER

Huissier de Justice salariée

Païement sécurisé CB :

<http://alain-claude.ritter.cbhuissiers.fr>



2 Rue de Péronne

BP 85

68502 GUEBWILLER CEDEX

Téléphone : **03.89.76.84.23**

Télécopie : 03.89.76.45.54

Mail : alain-claude.ritter@atelca.fr

Règle du jeu :

Pour participer, le joueur doit suivre les étapes suivantes :

- S'inscrire à la page Facebook des Grandes Sources de Wattwiller
(<https://www.facebook.com/pages/Eau-Min%C3%A9rale-de-Wattwiller/113027952064764?ref=hl>)
- Sélectionner une image parmi celles proposées par l'application
- Entrer le message de son choix sur l'image choisie
- Enregistrer sa sélection

Le joueur a la possibilité de partager sa création afin d'obtenir un maximum de votes en la publiant sur son mur Facebook grâce au bouton de partage «Je partage mon message ». S'il le souhaite, il peut aussi inviter ses amis à participer au jeu en cliquant sur le bouton « J'invite mes amis à participer ».

Les messages seront publiés sur l'application du jeu Des Grandes Sources de Wattwiller et chaque internaute aura la possibilité de voter pour le plus beau message en cliquant sur « Je vote pour cette image ».

La société Les Grandes Sources de Wattwiller se réserve le droit de supprimer sur l'application du jeu, les messages inappropriés, incorrects, irrespectueux et contraires aux bonnes mœurs.

Les personnes qui ne souhaitent pas participer au jeu peuvent tout de même voter pour leur message préféré afin d'augmenter les chances du participant de leur choix à gagner. Ceci n'est possible qu'après s'être inscrit à la page Facebook des Grandes Sources de Wattwiller.

Article 4 – Désignation du gagnant et envoi du lot

Une seule personne peut être gagnante du jeu « En ce début d'année, souhaitez le meilleur à vos proches ». Le gagnant du jeu sera la personne qui aura obtenu le plus de votes pour son message à la fin du jeu. En cas d'égalité entre plusieurs joueurs, le gagnant sera tiré au sort.

Alain-Claude RITTER

Huissier de Justice

Karine GRASSER

Huissier de Justice salariée

Paiement sécurisé CB :

<http://alain-claude.ritter.cbhuissiers.fr>



2 Rue de Péronne

BP 85

68502 GUEBWILLER CEDEX

Téléphone : **03.89.76.84.23**

Télécopie : 03.89.76.45.54

Mail : alain-claude.ritter@atelca.fr

Envoi du lot :

- Le gagnant sera informé par la société Les Grandes Sources de Wattwiller via un message Facebook entre le 12/02/2014 et le 14/02/2014.
- Sous 10 jours, il lui revient, par retour de courriel, de préciser ses Nom, prénom et l'adresse postale d'envoi du lot. En l'absence de réponse sous 10 jours, le gagnant est considéré comme ayant renoncé à son lot. Le lot n'est pas remis en jeu : il demeure la propriété des Grandes Sources de Wattwiller, qui en dispose librement.

Le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser son nom, prénom et date de gain à des fins d'affichage sur la page Facebook de la société, sans que cela confère au gagnant un droit à une rémunération ou autre avantage que la remise du lot. Cette autorisation entraîne renonciation de la part du gagnant à toutes actions ultérieures en réclamation quant à l'utilisation de son nom, de son prénom, de la date de gain, dès lors que cette utilisation sera conforme aux lois en vigueur.

Article 5 – Le lot

Le gagnant se voit distribué le lot suivant :

- Un séjour « Samedi Gourmand » pour 2 personnes à l'Hostellerie La Cheneaudière 3, rue du Vieux Moulin 67420 COLROY LA ROCHE d'une valeur de 396€. Ce séjour comprend :
 - 1 nuitée en grande chambre double « Les Terrasses »
 - 1 dîner 3 plats à la carte selon vos envies (hors boissons)
 - Le petit-déjeuner Buffet-Prestige ou en chambre
 - L'accès au Nature-Spa et Buffet Bien-être

Valable deux ans tous les jours sauf le 24 décembre et le 31 décembre (sur réservation)

Article 6 – Jeu sans obligation d'achat

Le jeu « En ce début d'année, souhaitez le meilleur à vos proches », mis en place par Les Grandes Sources de Wattwiller, est un jeu sans obligation d'achat.

Alain-Claude RITTER

Huissier de Justice

Karine GRASSER

Huissier de Justice salariée

Païement sécurisé CB :

<http://alain-claude.ritter.cbhuissiers.fr>



2 Rue de Péronne

BP 85

68502 GUEBWILLER CEDEX

Téléphone : **03.89.76.84.23**

Télécopie : 03.89.76.45.54

Mail : alain-claude.ritter@atelca.fr

Article 7 – Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit de cesser, d'interrompre, d'écourter ou de proroger l'opération. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'interruption de l'opération suite à un évènement de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuirait au bon déroulement du concours.

Article 8 – Responsabilité

Les Grandes Sources de Wattwiller déclinent toute responsabilité en cas de coordonnées inexactes et erronées et pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Alain-Claude RITTER

Huissier de Justice

Karine GRASSER

Huissier de Justice salariée

Païement sécurisé CB :

<http://alain-claude.ritter.cbhuissiers.fr>



2 Rue de Péronne

BP 85

68502 GUEBWILLER CEDEX

Téléphone : **03.89.76.84.23**

Télécopie : 03.89.76.45.54

Mail : alain-claude.ritter@atelca.fr

Article 10 - Règlement

Ce règlement régit l'opération et est soumis à la loi française.

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maître Alain-Claude RITTER, Huissier de Justice, 2 Rue de Péronne, BP 85, 68502 GUEBWILLER Cedex, France.

Il est disponible gratuitement sur la page Facebook des Grandes Sources de Wattwiller accessible via l'URL <https://www.facebook.com/pages/Eau-Min%C3%A9rale-de-Wattwiller/113027952064764?ref=hl>, où il peut être consulté et imprimé et est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation du présent règlement.

Le règlement peut être modifié en cours de durée. Dans ce cas, les articles additifs ou les modifications seront insérés dans le règlement déposé chez Maître Alain-Claude RITTER, Huissier de Justice, 2, rue de Péronne à 68500 GUEBWILLER, et seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Le règlement est accessible sur chaque pied de page de l'application grâce à un simple clic sur « Règlement du jeu ».

Article 11 - Réclamations

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce jeu-concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du jeu-concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la SAS Les Grandes Sources de Wattwiller 2 Rue de Guebwiller, 68700 Wattwiller – France.

Le déroulement du jeu-concours et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Alain-Claude RITTER

Huissier de Justice

Karine GRASSER

Huissier de Justice salariée

Païement sécurisé CB :

<http://alain-claude.ritter.cbhuissiers.fr>



2 Rue de Péronne

BP 85

68502 GUEBWILLER CEDEX

Téléphone : **03.89.76.84.23**

Télécopie : 03.89.76.45.54

Mail : alain-claude.ritter@atelca.fr

Article 12 – Connexion à internet

En considération des services actuellement disponibles sur le marché, qui permettent une connexion Internet entièrement gratuite (ladite gratuité incluant celle des frais de télécommunication pour une durée suffisante à la participation du jeu), la Société Organisatrice constate qu'aucun débours n'est nécessaire pour participer au jeu.

Si toutefois tel n'était pas le cas ou si l'évolution des offres de services ou de la technique dans tout ou partie du territoire français rendait impossible une telle gratuité, les frais de participation au jeu des internautes concernés seraient remboursés sur simple demande dans les conditions suivantes :

Le remboursement des frais de connexion nécessaires à une participation valable au sens du présent Règlement peut être obtenu sur demande écrite par courrier auprès de la Société Organisatrice.

Le remboursement est limité à une seule participation durant la durée du Jeu concours « En ce début d'année, souhaitez le meilleur à vos proches ».

La demande devra préciser l'intitulé précis du Jeu, le nom et prénom du Participant, le numéro de téléphone à partir duquel il s'est connecté au Site, son adresse e-mail et son adresse postale ainsi que la date et l'heure de la connexion. Elle devra être accompagnée d'un RIB ou d'un RIP, le remboursement étant effectué par chèque bancaire ou postal et en Euro. L'affranchissement au tarif lent sera également remboursé sur demande.

Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du participant ayant validé le formulaire pour lequel il est demandé le remboursement des frais de connexion.

Toute demande incomplète, erronée, envoyée à une mauvaise adresse ou par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un débours réel de la part du Participant, sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

Alain-Claude RITTER

Huissier de Justice

Karine GRASSER

Huissier de Justice salariée

Païement sécurisé CB :

<http://alain-claude.ritter.cbhuissiers.fr>



2 Rue de Péronne

BP 85

68502 GUEBWILLER CEDEX

Téléphone : **03.89.76.84.23**

Télécopie : 03.89.76.45.54

Mail : alain-claude.ritter@atelca.fr

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager le cas échéant, toute poursuite.

La demande de remboursement devra être envoyée par courrier postal dans les quarante huit heures suivant la date de participation du participant au Jeu concours « En ce début d'année, souhaitez le meilleur à vos proches », le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

SAS Les Grandes Sources de WATTWILLER

2, rue de Guebwiller

68700 WATTWILLER

Seront remboursés les frais de communication téléphonique sur la base d'un forfait correspondant au coût de 5 (cinq) minutes de communications téléphoniques locales T.T.C. depuis un poste fixe, sur justificatif des tarifs en vigueur de l'opérateur local concerné.